BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 959

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

944 159 375 RCS La Roche-sur-Yon.
2NKP.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Adresse : 21, rue du Puits, 85500 Les Herbiers.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 190000,00 euros..
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : Vente de pizzas à emporter..
Enseigne : LE KIOSQUE A PIZZAS.
Adresse : 11, boulevard pierre huet, 44330 Vallet.
Précédent propriétaire : 797 594 645 RCS Nantes. **IDEAL BL.**
A dater du : 17 juillet 2025.
Date d'effet : 28 mai 2025.
Date de commencement d'activité : 7 juin 2025.
Publication légale : echo-ouest.fr *du* 14 juin 2025.
Oppositions : par acte extra-judiciaire ou par Lrar, au Cabinet Aprojuris conseils 15 boulevard Marcel Paul - Parc de l'Angevinière - 44800 St Herblain pour la validité..
Commentaires : Aux termes d'un acte numérique en date du 28/05/2025, enregistré au SPFE de NANTES, le 04/06/2025 sous la mention Dossier 2025 00038244 Référence 4404P02 2025 A 02229. Domicile ancien propriétaire : 17 rue des Chênes, Saint André de la Marche, 49450 SEVREMOINE. Domicile nouveau propriétaire : 1 rue du Puits, 85500 LES HERBIERS. Cession de fonds de commerce de de « VENTE DE PIZZAS A EMPORTER LE KIOSQUE A PIZZAS », situé et exploité, sous l'enseigne et le nom commercial « LE KIOSQUE A PIZZAS », 11 boulevard Pierre Huet, 44330 VALLET, moyennant le prix principal de 190 000 euros pour les trois fonds situés à VALLET 44330, 11 boulevard Pierre Huet, à SEVREMOINE 49450, Zone d'Activité Actipôle, 1 rue Louis Braille, Saint André de la Marche et à GETIGNE 44190, Xavier Rineau, Centre Commercial Super U. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..